

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à l'Annexe II du Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH) telle que modifiée par le Règlement (UE) no 2015/830

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: RTV 108

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Elastomère de silicone

Usages déconseillés: Non connu.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations sur le fabricant/importateur/distributeur : Momentive Performance Materials GmbH  
Chempark Leverkusen Gebaeude V7  
DE - 51368 Leverkusen  
Germany

Personne à contacter : commercial.services@momentive.com

Téléphone : Informations générales  
+390510924300 (Customer Service Centre)

### 1.4

Numéro d'appel d'urgence : Europe, Israel & All other: +44 (0) 1235239670; Middle East:+44 (0) 1235239671

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

#### Dangers pour L'environnement

Risques chroniques pour l'environnement aquatique Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'Étiquetage

Déclaration(s) de risque: H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de Prudence Prévention: P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

Evacuation: P501: Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

**RTV 108**

**Toxicité inconnue - Environnement**

Risques aigus pour l'environnement aquatique 1,02 %  
Risques chroniques pour l'environnement aquatique 1,02 %

**Informations supplémentaires:** Aucune information disponible.

**2.3 Autres dangers** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**Nature chimique:** Mélange de polydiméthylsiloxanes, de mastiques et de réticulant.

**3.2 Mélanges**

**Informations générales:** Aucune information disponible.

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Octaméthylcyclotétrasiloxane	1 - <3%	556-67-2	209-136-7	01-2119529238-36-XXXX	Aucune information disponible.	PBT, vPvB
Decaméthylcyclopentasiloxane	0,1 - <1%	541-02-6	208-764-9	01-2119511367-43-0002	Aucune information disponible.	vPvB
Dodecaméthylcyclohexasiloxane	0,1 - <1%	540-97-6	208-762-8	01-2119517435-42-0001	Aucune information disponible.	vPvB
acide acétique	0,1 - <1%	64-19-7	200-580-7	01-2119475328-30-XXXX	Aucune information disponible.	#

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

# # Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

**Classification**

Désignation chimique	Classification	Notes
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Flam. Liq.: 3: H226; Repr.: 2: H361f; Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucune information disponible.
Decaméthylcyclopentasiloxane	Aucune information disponible.	
Dodecaméthylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.	
acide acétique	Flam. Liq.: 3: H226; Skin Corr.: 1A: H314; Eye Dam.: 1: H318;	Note B

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

**Généralités:** Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

### 4.1 Description des premiers secours

**Inhalation:** Transporter à l'air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.

**Contact oculaire:** en cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et aller chercher une aide médicale.

**Contact avec la Peau:** Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Ingestion:** Boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:** Aucune information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Dangers:** Aucune information disponible.

**Traitement:** Traitement symptomatique

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Dangers d'Incendie Généraux:** Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### 5.1 Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés:

Tous les agents extincteurs sont recommandés.

### Moyens d'extinction inappropriés:

Ne pas utiliser de jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone peuvent être dégagés. La surexposition aiguë aux produits de la combustion peut entraîner une irritation des voies respiratoires. En cas d'extinction à l'eau faire attention aux effets corrosifs. Des mesures à des températures supérieures à 150 °C en présence d'air (oxygène) ont montré que de petites quantités de formaldéhyde sont formées due à une dégradation oxydative.

### 5.3 Conseils aux pompiers Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Garder au frais les récipients exposés à l'incendie à l'aide d'un jet d'eau.

### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**RTV 108**

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Attention : les surfaces contaminées peuvent être glissantes. Réagit avec de l'eau et dégage de petites quantités d'acide acétique. Porter un équipement de protection individuelle.
- 6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:** Empêcher le ruissellement dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Pelleter et placer dans un récipient de recyclage ou d'élimination.
- 6.4 Référence à d'autres sections:** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:**

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. De l'acide acétique est dégagé pendant le traitement. Porter un équipement de protection personnelle approprié.
- Conditions de stockage:** Aucune information disponible.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:** Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.
- Stockage Stabilité:** Stable
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de Contrôle Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle**

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
acide acétique	TWA	10 ppm 25 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée (12 2009)
	STEL	20 ppm 50 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée (02 2017)
	TWA	10 ppm 25 mg/m3	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP, dans leur version modifiée (2014)
	STEL	20 ppm 50 mg/m3	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP, dans leur version modifiée (2014)
	VLE	10 ppm 25 mg/m3	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (07 2012)

**Valeurs Limites Biologiques**

Aucun(e).

**RTV 108**

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Contrôles Techniques Appropriés:**

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. Douches et rince-oeils en cas d'urgence.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Informations générales:**

Aucune information disponible.

**Protection des yeux/du visage:**

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

**Protection de la peau**

**Protection des Mains:**

Informations: Pas de danger en cas de contact avec la substance chimique. Utiliser une protection des mains pour éviter des blessures mécaniques.

**Autres:**

Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection respiratoire:**

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.  
 Masque de protection respiratoire avec filtre ABEK

**Mesures d'hygiène:**

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Il est nécessaire de veiller à la bonne hygiène personnelle. Se laver les mains et les parties souillées à l'eau et au savon avant de quitter le lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Aspect**

<b>État:</b>	solide
<b>Forme:</b>	Pâte
<b>Couleur:</b>	Incolore
<b>Odeur:</b>	De l'acide acétique.
<b>Seuil olfactif:</b>	Aucune information disponible.
<b>pH:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point de fusion:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point d'ébullition:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point d'éclair:</b>	> 93,3 °C (estimé)
<b>Taux d'évaporation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Aucune information disponible.
<b>Limite supérieure d'inflammabilité (%):</b>	Aucune information disponible.
<b>Limite inférieure d'inflammabilité (%):</b>	Aucune information disponible.
<b>Pression de vapeur:</b>	Aucune information disponible.
<b>Tension de vapeur (air = 1):</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité:</b>	env. 1.060 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative:</b>	1,06
<b>Solubilités</b>	

**RTV 108**

<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Insoluble
<b>Solubilité (autre):</b>	Toluene
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau)</b>	Aucune information disponible.
<b>Log Pow:</b>	
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Température de décomposition:</b>	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
<b>SADT:</b>	Aucune information disponible.
<b>Viscosité, dynamique:</b>	Aucune information disponible.
<b>Viscosité, cinématique:</b>	> 20,5 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)
<b>Propriétés explosives:</b>	Aucune information disponible.
<b>Propriétés comburantes:</b>	Aucune information disponible.

**9.2 AUTRES INFORMATIONS**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1 Réactivité:</b>	Aucune information disponible.
<b>10.2 Stabilité Chimique:</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>10.4 Conditions à Éviter:</b>	Réagit avec de l'eau et dégage de petites quantités d'acide acétique.
<b>10.5 Matières Incompatibles:</b>	Acides forts, Bases fortes Eau.
<b>10.6 Produits de Décomposition Dangereux:</b>	Des mesures à des températures supérieures à 150 °C en présence d'air (oxygène) ont montré que de petites quantités de formaldéhyde sont formées due à une dégradation oxydative.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**Informations générales:** L'expérience a montré que le produit sus-mentionné peut être manipulé sans danger, si les précautions prises sont conformes aux normes d'hygiène industrielle.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Ingestion:</b>	Aucune information disponible.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Aucune information disponible.
<b>Contact oculaire:</b>	Aucune information disponible.

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

**Ingestion**

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
Octaméthyl- LD 50 (Rat): > 4.800 mg/kg

**RTV 108**

cyclotétrasiloxane	
Decamethylcyclopentasiloxane	Aucune information disponible.
Dodecamethylcyclohexasiloxane	LD 50 (Rat): 2.000 mg/kg
acide acétique	LD 50 (Rat): 3.310 mg/kg

**Contact avec la peau**

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s)**

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	LD 50 (Rat): > 2.375 mg/kg
Decamethylcyclopentasiloxane	LD 50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Dodecamethylcyclohexasiloxane	LD 50 (Rat): 2.000 mg/kg
acide acétique	Aucune information disponible.

**Inhalation**

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s)**

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	CL50 (Rat, 4 h): 36 mg/l
Decamethylcyclopentasiloxane	CL50 (Rat, 4 h): 8,67 mg/l
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.
acide acétique	Aucune information disponible.

**Toxicité à dose répétée**

**Produit:** NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle et femelle), Inhalation(vapeur) ): 150 mg/kg (OECD 453)  
 NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Lapin(mâle et femelle), Contact avec la peau): 1 mg/kg (OCDE 410)

**Substance(s) spécifiée(s)**

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
Decamethylcyclopentasiloxane	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle et femelle), Ingestion, 90 d): 1.000 mg/kg NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle et femelle), Contact avec la peau, 28 d): 1.600 mg/kg NOAEC (Rat(mâle et femelle), Inhalation – vapeurs, 2 y): 160 ppm
Dodecamethylcyclohexasiloxane	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle et femelle), Ingestion): 1.000 mg/kg
acide acétique	Aucune information disponible.

**Corrosion ou Irritation de la Peau:**

Non irritant

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	OCDE Ligne directrice 404 (Irritation aiguë, administration cutanée/Brûlures) (Lapin): Légèrement irritant.
Decamethylcyclopentasiloxane	OCDE Ligne directrice 404 (Lapin, 72 h): Non irritant

**RTV 108**

Dodecamethylcyclohexasiloxane  
 acide acétique  
 OCDE Ligne directrice 404 (Irritation aiguë, administration cutanée/Brûlures) (Lapin, 72 h): Pas d'irritation de la peau  
 Aucune information disponible.

**Blessure ou Irritation Grave des Yeux:**

**Produit:** Non irritant  
 Aucune information disponible.  
**Substance(s) spécifiée(s)**  
 Octaméthylcyclotétrasiloxane  
 OCDE Ligne directrice 405 (Irritation aiguë des yeux /Brûlures) (Lapin): Non irritant Non irritant  
 Decamethylcyclopentasiloxane  
 OCDE Ligne directrice 405 (Lapin, 72 h): Non irritant  
 Dodecamethylcyclohexasiloxane  
 OCDE Ligne directrice 405 (Irritation aiguë des yeux /Brûlures) (Lapin, 72 h): Pas d'irritation des yeux Non irritant  
 acide acétique  
 Aucune information disponible.

**Sensibilisation**

**Respiratoire ou Cutanée:**

**Produit:** Aucune information disponible.  
**Substance(s) spécifiée(s)**  
 Octaméthylcyclotétrasiloxane  
 Essai de Maximalisation, OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau) (Cobaye): Non sensibilisant  
 Decamethylcyclopentasiloxane  
 LLNA, OCDE Ligne Directrice 429 (LLNA) (Souris): Non sensibilisant.  
 Dodecamethylcyclohexasiloxane  
 Essai de Maximalisation, OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau) (Cobaye): négatif (négative)  
 acide acétique  
 Aucune information disponible.

**Mutagenicité des Cellules Germinales**

**In vitro**

**Produit:** Test d'Ames (Directive OCDE 471 (Toxicologie génétique: Essai de mutation réverse sur salmonella typhimurium)): négatif (non mutagène)  
 Essai de lymphome de souris (OCDE Ligne directrice 476): négatif (non mutagène)

**Substance(s) spécifiée(s)**

Octaméthylcyclotétrasiloxane  
 Test d'Ames (Directive OCDE 471 (Toxicologie génétique: Essai de mutation réverse sur salmonella typhimurium)): négatif (non mutagène)  
 Essai de lymphome de souris (OCDE Ligne directrice 476): négatif (non mutagène)  
 Decamethylcyclopentasiloxane  
 Test d'Ames (Directive OCDE 471 (Toxicologie génétique: Essai de mutation réverse sur salmonella typhimurium)): négatif (non mutagène)  
 un test de cytogénétique sur des mammifères (Essai de lymphome de souris (OCDE Ligne directrice 476)): négatif (non mutagène)  
 Aberration chromosomique (OCDE 473): négatif (non mutagène)  
 Dodecamethylcyclohexasiloxane  
 Test d'Ames (Directive OCDE 471 (Toxicologie génétique: Essai de mutation réverse sur salmonella typhimurium)): négatif (négative)  
 acide acétique  
 Aucune information disponible.

**In vivo**

**Produit:** Aberration chromosomique (Directive OCDE 474 (Toxicologie génétique: Essai du micronoyau)): négatif (négative)

**Substance(s) spécifiée(s)**

Octaméthylcyclotétrasiloxane  
 Aberration chromosomique (Directive OCDE 474 (Toxicologie génétique: Essai du micronoyau)) Inhalation (Rat, mâle et femelle): négatif (négative)  
 Test de létalité dominante (OECD 478) Ingestion (Rat, mâle et femelle): négatif (négative)



**RTV 108**

Decamethylcyclopentasil oxane	(Directive OCDE 474 (Toxicologie génétique: Essai du micronoyau)) Inhalation (Rat, mâle et femelle)négatif (non mutagène) Vapeur.
Dodecamethylcyclohexas iloxane	Directive OCDE 474 (Toxicologie génétique: Essai du micronoyau) (Directive OCDE 474 (Toxicologie génétique: Essai du micronoyau)) Intrapéritonéale (Souris, mâle et femelle): négatif (négative)
acide acétique	Aucune information disponible.

**Cancérogénicité**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
Decamethylcyclopentasil oxane	Aucune information disponible.
Dodecamethylcyclohexas iloxane	Aucune information disponible.
acide acétique	Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
Decamethylcyclopentasil oxane	Aucune information disponible.
Dodecamethylcyclohexas iloxane	Aucune information disponible.
acide acétique	Aucune information disponible.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
Decamethylcyclopentasil oxane	Aucune information disponible.
Dodecamethylcyclohexas iloxane	Aucune information disponible.
acide acétique	Aucune information disponible.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
Decamethylcyclopentasil oxane	Aucune information disponible.
Dodecamethylcyclohexas iloxane	Aucune information disponible.
acide acétique	Aucune information disponible.

**Risque d'Aspiration**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

**RTV 108**

Octaméthyl- cyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
Decaméthylcyclopentasil oxane	Aucune information disponible.
Dodecaméthylcyclohexas iloxane	Aucune information disponible.
acide acétique	Aucune information disponible.

**Autres effets:** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Toxicité aiguë**

**Poisson**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

Octaméthyl- cyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
Decaméthylcyclopentasil oxane	CL50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): > 0,0016 mg/l (OCDE Ligne directrice 204)
Dodecaméthylcyclohexas iloxane	Aucune information disponible.
acide acétique	CL50 (Lepomis macrochirus, 96 h): 75 mg/l (Aucune information disponible.) CL0 (Leuciscus idus): 368 mg/l (Aucune information disponible.) CL100 (Leuciscus idus): 452 mg/l (Aucune information disponible.) CL50 (Leuciscus idus, 48 h): 410 mg/l (Aucune information disponible.) CL50 (Pimephales promelas, 96 h): 88 mg/l (Aucune information disponible.)

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** CE50 (Daphnia magna, 48 h): > 0,015 mg/l

**Substance(s) spécifiée(s)**

Octaméthyl- cyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
Decaméthylcyclopentasil oxane	CE50 (Daphnia magna, 48 h): > 0,0029 mg/l (OCDE Ligne directrice 202)
Dodecaméthylcyclohexas iloxane	Aucune information disponible.
acide acétique	CL0 (Daphnia magna): 150 mg/l (Aucune information disponible.) CE50 (Daphnia magna, 24 h): 95 mg/l (Aucune information disponible.)

**Toxicité chronique**

**Poisson**

**Produit:** CL50 (Oncorhynchus mykiss, 14 d): 0,01 mg/l

**Substance(s) spécifiée(s)**

Octaméthyl- cyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
Decaméthylcyclopentasil oxane	NOEC (Oncorhynchus mykiss, 90 d): >= 0,0014 mg/l (OCDE Ligne directrice 210) CME0 (Oncorhynchus mykiss, 90 d): > 0,0014 mg/l (OCDE Ligne directrice 210)
Dodecaméthylcyclohexas iloxane	NOEC (Pimephales promelas, 49 d): 0,0044 mg/l



**RTV 108**

Octaméthyl- cyclotétrasiloxane	Pimephales promelas, Facteur de Bioconcentration (BCF): 12,40
Decamethylcyclopentasiloxane	Pimephales promelas, Facteur de Bioconcentration (BCF): 7.060 (OCDE Ligne directrice 305)
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.
acide acétique	Aucune information disponible.

**12.4 Mobilité dans le Sol:** Aucune information disponible.

**Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement**

Octaméthyl- cyclotétrasiloxane	Aucune information disponible.
Decamethylcyclopentasiloxane	Aucune information disponible.
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.
acide acétique	Aucune information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:**

Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	Persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), Très persistant et très bioaccumulable (vPvB)	L'octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) remplit les critères actuels de l'Annexe XIII du Règlement REACH de l'UE quant aux PBT et vPvB, et a été ajouté à la liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à une autorisation. <i>, Toutefois pour la science telle que nous la comprenons, le D4 ne se comporte pas de la même façon que des substances PBT/vPvB connues. L'interprétation des données disponibles par l'industrie des silicones est la suivante : le poids des preuves scientifiques provenant d'études de terrain montre que le D4 n'a pas d'effet bio-amplificateur dans les réseaux alimentaires aquatiques et terrestres. Le D4 présent dans l'air se dégrade sous l'effet de réactions survenant de manière naturelle dans l'atmosphère. Tout D4 présent dans l'air qui n'est pas dégradé par ces réactions ne devrait pas venir se déposer de l'air dans l'eau, sur la terre ferme ou sur des organismes vivants.</i>
-------------------------------	--	---

**RTV 108**

Decamethylcyclopentasiloxane	vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.	Le décaméthylcyclopentasiloxane (D5) remplit les critères actuels de l'Annexe XIII du Règlement REACH de l'UE quant aux PBT et vPvB, et a été ajouté à la liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à une autorisation., <i>Toutefois pour la science telle que nous la comprenons, le D5 ne se comporte pas de la même façon que des substances PBT/vPvB connues. L'interprétation des données disponibles par l'industrie des silicones est la suivante : le poids des preuves scientifiques provenant d'études de terrain montre que le D5 n'a pas d'effet bio-amplificateur dans les réseaux alimentaires aquatiques et terrestres. Le D5 présent dans l'air se dégrade sous l'effet de réactions survenant de manière naturelle dans l'atmosphère. Tout D5 présent dans l'air qui n'est pas dégradé par ces réactions ne devrait pas venir se déposer de l'air dans l'eau, sur la terre ferme ou sur des organismes vivants.</i>
Dodecamethylcyclohexasiloxane	vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.	Le dodécaméthylcyclohexasiloxane (D6) remplit les critères actuels de l'Annexe XIII du Règlement REACH de l'UE quant aux PBT et vPvB, et a été ajouté à la liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à une autorisation., <i>Toutefois pour la science telle que nous la comprenons, le D6 ne se comporte pas de la même façon que des substances PBT/vPvB connues. L'interprétation des données disponibles par l'industrie des silicones est la suivante : le poids des preuves scientifiques provenant d'études de terrain montre que le D6 n'a pas d'effet bio-amplificateur dans les réseaux alimentaires aquatiques et terrestres. Le D6 présent dans l'air se dégrade sous l'effet de réactions survenant de manière naturelle dans l'atmosphère. Tout D6 présent dans l'air qui n'est pas dégradé par ces réactions ne devrait pas venir se déposer de l'air dans l'eau, sur la terre ferme ou sur des organismes vivants.</i>
acide acétique	Aucune information disponible.	
<b>12.6 Autres Effets Néfastes:</b>	Aucune information disponible.	

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Informations générales:** Aucune information disponible.

**Méthodes d'élimination:** Peut être incinéré conformément aux réglementations locales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**RTV 108**

**ADR**

Non réglementé.

**ADN**

Non réglementé.

**RID**

Non réglementé.

**IMDG**

Non réglementé.

**IATA**

Non réglementé.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse selon les législations nationales et internationales sur les marchandises dangereuses. Tenir à l'écart des denrées alimentaires. Tenir à l'écart de matières qui sont sensibles à l'odeur Protéger de l'humidité.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:**

Non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

**Règlements UE**

**Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées:** aucune

**UE. Règlement n° 850/2004 concernant l'interdiction et la restriction des polluants organiques persistant (POP):** aucune

**Règlement (CE) no 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux:** aucune

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements:** aucune

**UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH:**

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	556-67-2	0 - <=2,99%
Decaméthylcyclopentasiloxane	541-02-6	0 - <=0,8867%
Dodecaméthylcyclohexasiloxane	540-97-6	0 - <=0,6133%

**RTV 108**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:**

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	556-67-2	1,0 - 10%
Decaméthylcyclopentasiloxane	541-02-6	0,1 - 1,0%

**Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.:** aucune

**Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:** aucune

**Directive 2012/18/EU (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses:**

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
acide acétique	64-19-7	0,1 - 1,0%

**RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:** aucune

**Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:**

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	556-67-2	1,0 - 10%
acide acétique	64-19-7	0,1 - 1,0%

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

**Statut aux inventaires**

Australia Inventory of Chemical Substances (AICS):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Canada DSL Inventory:	Q (quantité limitée)	Remarques: Aucun(e).
EU INV:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Japan Inventory of Existing & New Chemical Substances (ENCS):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
IECSC:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Korea Existing Chemicals Inventory (KECI):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Canada NDSL Inventory:	Non conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
Liste TSCA:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
NZIOC:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).
TCSI:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).

**RTV 108**

REACH:

Si acheté auprès de Momentive Performance Materials GmbH à Leverkusen, en Allemagne, toutes les substances de ce produit ont été enregistrées par Momentive Performance Materials GmbH ou en amont de notre chaîne d'approvisionnement ou sont exemptées d'enregistrement en vertu du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH). Pour les polymères, cela inclut les monomères constitutifs et autres réactifs.

Remarques: Aucun(e).

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Informations de révision:** Sans objet.

**Principales références de la littérature et sources de données:** Aucune information disponible.

**Texte des mentions H dans les sections 2 et 3**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations de formation:** Aucune information disponible.

**Date de Publication:** 15.04.2020



---

**RTV 108**

**Avis de non-responsabilité:**

**Avis au lecteur**

Sinon, le à moins que spécifié dans la section 1.2, les produits Momentive sont uniquement destinés pour des applications industrielles. Ils ne sont pas destinés à certaines applications médicales, ni pour une implantation de longue durée (> 30 jours) dans le corps humain, injectés ou directement ingérés, ni pour la fabrication de contraceptifs à usage multiple.

**Information supplémentaire**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

®, \*, et TM indique la marque sous licence ou appartenant à Momentive.